

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI)  
**Membres absents** : M. PRIBETICH

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

### **Patinoire, Dijon skate parc, piscines, tennis municipaux, prêt de minibus - Tarification**

M. Marchand, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Dans un souci de rationalisation et d'optimisation, des modifications, créations et suppressions de tarifs concernant la patinoire, le Dijon skate parc, les piscines, les tennis municipaux, ainsi que le prêt de minibus sont soumises à l'appréciation du Conseil Municipal.

#### **1-Patinoire**

##### **A- Public - Règlement en caisse**

Il est proposé:

- de créer un tarif pour une entrée à plein tarif avec patins au prix de 6,70 € ;
- de créer un tarif pour une entrée à tarif réduit destiné aux moins de dix-huit ans et étudiants (sur présentation d'un justificatif à jour), avec patins au prix de 5,25 € ;
- de créer un tarif pour une entrée applicable aux « rmistes », handicapés et demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif à jour), avec patins au prix de 2,55 € ;
- de créer un tarif pour la location de matériel pédagogique (déambulateur) et casque au prix de 1 € ;
- de porter le prix de l'intervention sur patins à 4,70 € au lieu de 4,60 € ;
- de porter le prix de l'intervention sur patins des clubs dijonnais à 2,45 € au lieu de 2,40 € ;
- de porter le prix de l'entrée à tarif réduit sans patins à 2,55 € au lieu de 2,50 € ;

- de porter le prix de la carte de six entrées à tarif réduit dont bénéficient les moins de dix-huit ans, les « rmistes », les étudiants, les handicapés, les demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif à jour) à 12,75 € au lieu de 12,50 € ;
- de maintenir le prix de l'entrée simple à plein tarif sans patins à 4 € ;
- de maintenir le prix de la location de patins (hors standard : deux tickets) à 2,70 € ;
- de supprimer la carte de douze entrées à plein tarif vendue au prix de 40 € ;
- de supprimer la carte de douze entrées à tarif réduit vendue au prix de 25 € ;
- de supprimer la carte de douze locations de patins vendue au prix de 27 € ;
- de supprimer la rubrique « fête de la glace et autres opérations exceptionnelles, forfait individuel entrée et patins » dont le tarif était de 2 € ;
- de supprimer la rubrique : « location de patins destinée aux « rmistes », handicapés, demandeurs d'emploi » pour laquelle la gratuité est admise ;
- de modifier la rubrique « tarif parent-enfant » en précisant que l'enfant de référence doit être âgé de moins de dix ans au lieu de douze ans et que le planning dont il est fait état n'est pas annuel mais saisonnier, d'ajouter que la fourniture de matériel pédagogique et de casque est comprise dans cette offre proposée gratuitement ;
- de modifier la rubrique « jardin de glace » en précisant que le planning dont il est fait état n'est pas annuel mais saisonnier, que l'activité est réservée aux particuliers et que le matériel pédagogique et le casque sont fournis sur demande, le tarif applicable à cette offre restant inchangé au prix de 2,55 € ;
- de regrouper en une seule rubrique l'offre, toujours consentie au prix de 2,55 €, qui concerne les opérations promotionnelles, la fête de la glace et les autres initiatives exceptionnelles, les anniversaires ou autres événements spécifiques.

#### **B - Public - Paiements différés par mémoire (sur accord écrit)**

Il est proposé:

d'accorder la gratuité, à la rubrique « groupe dijonnais », aux groupes dijonnais en gestion municipale (y compris matériel). Cette disposition nouvelle concerne les centres de loisirs, MJC, centres sociaux rattachés pour leur fonctionnement au service de la jeunesse de la Ville.

#### **C - Location des installations – Paiements différés par mémoire (sur accord écrit)**

Il est proposé:

- de modifier à la rubrique « pistes de glace », l'intitulé et le tarif réservé aux autres utilisateurs, en définissant l'intitulé comme « autres associations et groupements », le tarif étant porté à 110 € l'heure avec prestations en sus, selon tarif en vigueur ;
- de créer un tarif destiné aux spectacles professionnels selon un forfait de 12h à 24h au prix de 2.400 € avec prestations en sus, selon tarif en vigueur ;
- de retirer dans cette même rubrique « pistes de glace », dans le libellé « associations, clubs dijonnais », le terme « groupements » qui y figurait, le prix de l'heure de mise à disposition étant porté de 100 € à 110 €.

Les tarifs de la patinoire municipale sont repris dans le tableau annexé au rapport.

## 2- Piscines municipales, Dijon skate parc, tennis municipaux

Il est proposé d'ajouter aux tarifs en vigueur des piscines municipales, du Dijon skate parc, et des tennis municipaux que la gratuité est accordée aux centres de loisirs sans hébergement dijonnais et établissements assimilés relevant de la compétence du service de la jeunesse de la Ville.

## 3 - Minibus - prêt de véhicules

Il est proposé de créer un tarif pour le prêt de minibus municipaux (neuf places) consenti aux associations dijonnaises et de décider que la gratuité est accordée dans ce cadre (hors carburant).

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider les modifications, créations et suppressions de tarifs concernant la patinoire, le Dijon skate Parc, les piscines, les tennis municipaux et le prêt de minibus, dans les conditions proposées;
- 2 - dire que ces mesures seront applicables à compter du 1er octobre 2008 ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour leur application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PUBLIÉ LE 8/10/08**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 3 OCT. 2008



**Patinoire municipale – Tarifs**  
**à compter du 1er octobre 2008**

**A – Public – Règlement en caisse**

Entrée plein tarif avec patins	<b>6,70 €</b>
Entrée tarif réduit avec patins : moins de 18 ans et étudiants	<b>5,25 €</b>
Entrée tarif réduit avec patins : « rmistes », handicapés, demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif à jour)	<b>2,55 €</b>
Enfants de moins de 6 ans	<b>gratuité</b>
Entrée simple plein tarif	<b>4,00 €</b>
Entrée simple tarif réduit	<b>2,55 €</b>
Location de patins (hors standard : 2 tickets)	<b>2,70 €</b>
Location de casier	<b>0,50 €</b>
Intervention sur patins	<b>4,70 €</b>
Intervention sur patins des clubs dijonnais	<b>2,45 €</b>
Indemnité pour perte de clé ou du ticket de contrôle	<b>4,80 €</b>
Carte de 6 entrées plein tarif	<b>20,00 €</b>
Carte de 6 entrées tarif réduit : moins de 18 ans, étudiants, « rmistes », handicapés, demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif à jour)	<b>12,75 €</b>
Carte de 6 locations de patins	<b>13,50 €</b>
Carte de 12 locations de casier	<b>5,00 €</b>
Location de matériel pédagogique (déambulateur) et casque	<b>1,00 €</b>

Tarif « enfant-parent » : gratuité de l'entrée et des patins aux adultes accompagnés de leurs enfants, (2 adultes maximum pour 1 enfant de moins de 10 ans) lors des séances « familles » selon planning saisonnier (matériel pédagogique et casque mis à disposition)	<b>gratuité</b>
Jardin de glace (séances spécifiques selon planning saisonnier) réservé aux particuliers Forfait individuel, entrée et patins (matériel pédagogique et casque mis à disposition)	<b>2,55 €</b>
Opération promotionnelle (selon calendrier), fête de la glace et autres opérations exceptionnelles (anniversaire ou événement spécifique sur réservation)  Forfait individuel, entrée et patins	<b>2,55 €</b>
Tarif unique hors saison (septembre et mai) Forfait individuel, entrée et patins.	<b>2,55 €</b>

Les différentes catégories de tarifs n'interfèrent pas entre elles.

#### **B – Public – Paiements différés par mémoire (sur accord écrit)**

Elèves des écoles primaires de Dijon (entrée et patins)	<b>gratuité</b>
Elèves des collèges et lycées, et de l'enseignement supérieur de Dijon lundi, mardi, jeudi et vendredi en après-midi  – entrée – patins	<b>0,75 € par élève 1,05 € par élève</b>
Echanges scolaires : Elèves encadrés, accueillis ponctuellement dans le cadre de ces échanges après accord écrit délivré au chef de l'établissement d'accueil.	<b>gratuité</b>
Groupe dijonnais en gestion municipale (entrée et patins)  Groupes dijonnais : établissements spécialisés et CLSH (hors Ville de Dijon) - forfait individuel, entrée et patins - casier collectif  - accompagnateur (1 pour 10)	<b>gratuité  2,55 € gratuité gratuité</b>

Autres groupes : - forfait individuel, entrée et patins - location de casier - accompagnateur (1 pour 10)	5,20 € gratuité gratuité
Groupes non dijonnais : - forfait individuel, entrée et patins - location de casier - accompagnateur (1 pour 10)  - séance de découverte du patinage – forfait individuel, entrée et patins, sauf haute saison (vacances scolaires et la semaine précédente)	5,20 € par personne gratuité gratuité  2,55 € par personne
Intervention sur patins des clubs dijonnais	2,45 €
Forfait d'assistance technique mensuelle : - ASGDB : 10 affûtages - CPHD : 21 affûtages - SOIDB : 4 affûtages	gratuité gratuité gratuité
Location de patins aux écoles de glace des clubs dijonnais - de septembre à décembre - de janvier à mai - caution par paire de patins (chèque rendu au retour des patins)	gratuité 27,00 € 54,00 €

### C – Location des installations – Paiements différés par mémoire (sur accord écrit)

<u>Salles de réunions</u>  - Associations, clubs et groupements dijonnais - Associations des sports de glace dijonnaises - Autres utilisateurs (forfait 4 heures)	gratuité gratuité 16,50 €
<u>Pistes de glace</u>  -Associations, clubs dijonnais  -Autres associations et groupements  -Spectacles professionnels (forfait 12h00-24h00)	gratuité  110,00 € de l'heure Prestations en sus selon tarif en vigueur  2400,00 € Prestations en sus selon tarif en vigueur